

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2014-68**

\*\*\*

(BL)

Nombre de  
Conseillers :

L'an deux mil quatorze,  
le : **Lundi 26 mai 2014**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014.

présents : 24

votants : 29

**PRESENTS** : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Luc PAULHE, Mme  
Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Philippe VAN-HOORNE,  
M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie  
LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO, Mme Christine CLOUET, M.  
Mickaël MESNIL, Mme Stéphanie RABIER, M. Nicolas CLOLUS, M.  
Jean-Philippe THOMAS, M. Jean-Baptiste GAGEZ, M. Claude  
BELLUCO, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ et Mme  
Souad EL MANAA.

**OBJET :**

**DÉSIGNATION DE  
REPRÉSENTANTS AU  
SEIN DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DE LA SOCIÉTÉ  
SÉMINOR**

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné  
pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Gilles FONTAINE qui a donné  
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a  
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Arlette  
BOUCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Souad EL MANAA et M.  
Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 10 JUIN 2014

Publié

le : 10 JUIN 2014

Par courrier en date du 30 avril 2014, Monsieur Régis  
LEMONNIER, Président-Directeur Général de la Société  
SÉMINOR, a sollicité la Ville de L'AIGLE afin de désigner des  
représentants au sein du Syndicat Intercommunal des  
Communes de l'Orne et de la Seine Maritime dont la Ville de  
L'AIGLE est membre.

Il est nécessaire de désigner deux élus titulaires et un unique  
suppléant. Madame le Maire propose les candidatures  
suivantes :

Le Maire,

Véronique  
LOUWAGIE



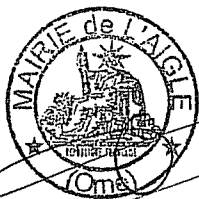
- Mme Marie-Pierre MAHÉ (titulaire)
- M. Abdellah LHESSANI (titulaire)
- M. Jean-Marie GOUSSIN (suppléant).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 23 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme CLOUCHÉ) et 5  
ABSTENTIONS (Mme BOUCHAUD, M. BELLUCO, M.  
DELAVALLEE, M. PINOT et Mme EL MANAA)**

**- APPROUVE la désignation, telle qu'elle est proposée ci-dessus, des représentants de la Ville de L'AIGLE au sein du Syndicat Intercommunal des Communes de l'Orne et de la Seine Maritime de la Société SÉMINOR, à savoir :**

- Mme Marie-Pierre MAHÉ (titulaire)**
- M. Abdellah LHESSANI (titulaire)**
- M. Jean-Marie GOUSSIN (suppléant).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*Louwagie*  
Véronique LOUWAGIE

(BL)

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

**OBJET :**

**VENTE DE LOCAUX  
SITUÉS PLACE DE  
VERDUN - ACCORD  
DE PRINCIPE**

L'an deux mil quatorze,  
le : **Lundi 26 mai 2014**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014.

**PRESENTS** : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Luc PAULHE, Mme  
Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Philippe VAN-HOORNE,  
M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie  
LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO, Mme Christine CLOUET, M.  
Mickaël MESNIL, Mme Stéphanie RABIER, M. Nicolas CLOLUS, M.  
Jean-Philippe THOMAS, M. Jean-Baptiste GAGEZ, M. Claude  
BELLUCO, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ et Mme  
Souad EL MANAA.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné  
pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Gilles FONTAINE qui a donné  
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a  
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Arlette  
BOUCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Souad EL MANAA et M.  
Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Ville de L'Aigle est propriétaire de locaux situés Place de  
Verdun, composés d'une petite maison, aujourd'hui libre de  
toute occupation, qui abritait autrefois une association et de  
toilettes publiques contiguës.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 10 JUIN 2014

Publié

le : 10 JUIN 2014

Le Maire,

Véronique  
LOUWAGIE



Cet ensemble figure au cadastre de la Ville de L'Aigle section AI  
numéro 67 pour 1a 13ca.

Vu la proposition d'achat présentée par Madame et Messieurs  
VIMBERT, CRESTAUX RICHARD, représentant de la SCI AJ2RV,  
dont le siège social est à L'Aigle, « La Galerie », au prix de  
soixante-quatre mille cinq cent trente euros (64530 €) ;

Vu que cette société est propriétaire de l'immeuble contigu  
(actuellement occupé par le garage Renault) ;

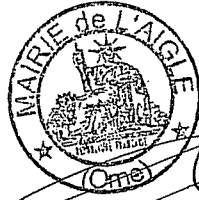
Vu que cette société propose d'édifier, au lieu et place du garage  
et des locaux de la Ville, objet des présentes, un ensemble  
immobilier d'activités en centre-ville ;

Vu l'estimation des biens réalisée par le Service des Domaines,  
en date du 31 janvier 2014 (71 700,00 €) ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**- DONNE son accord de principe à Madame le Maire pour la  
vente de ces biens à la SCI AJ2RV moyennant le prix net  
vendeur de soixante-quatre mille cinq cent trente euros  
(64530,00 €).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*Louwagie*  
Véronique LOUWAGIE

MS

DEPARTEMENT

MAIRIE

Annexe (a) 2014-67

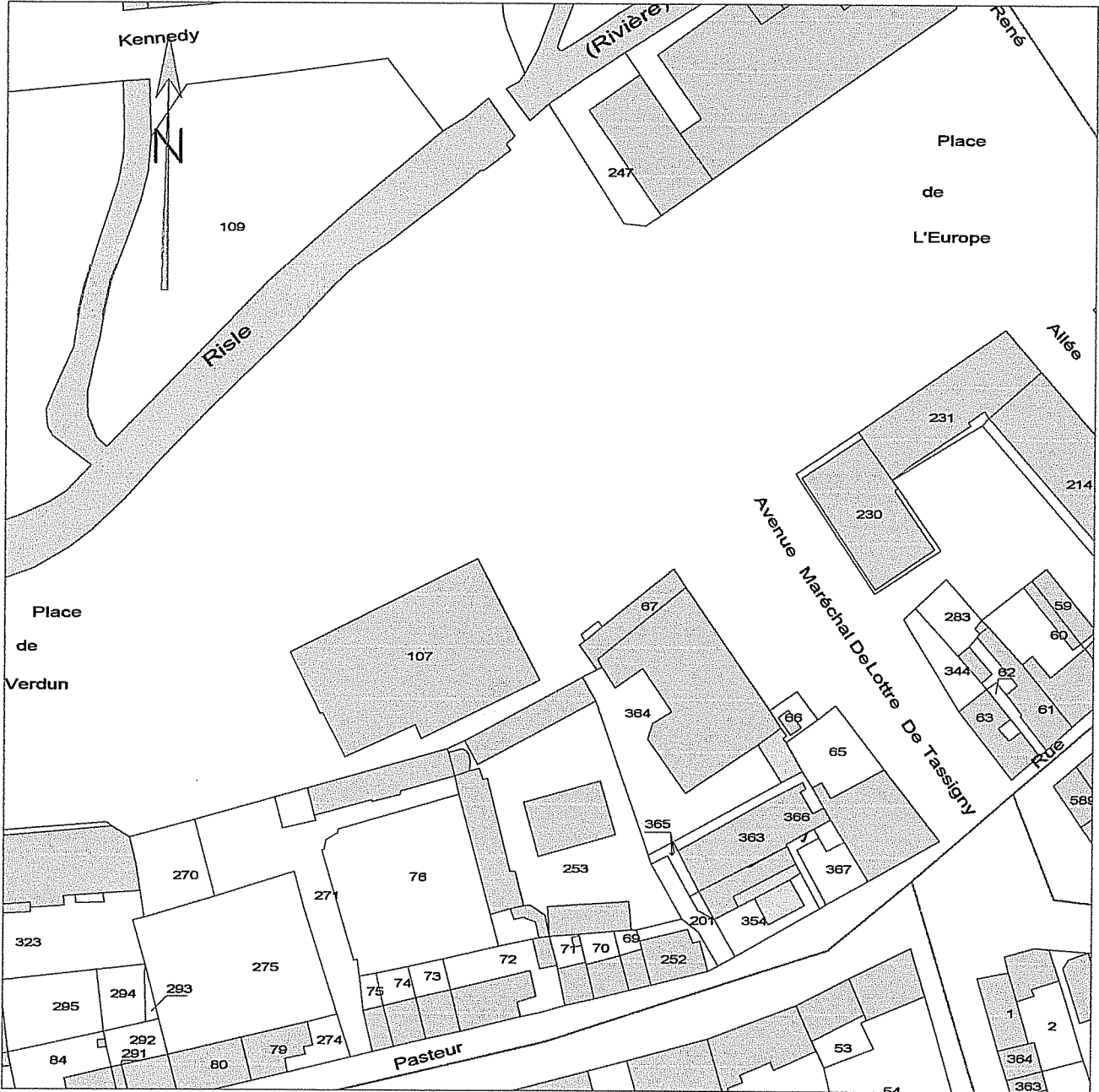
COMMUNE

SERVICE DU PLAN

com-214

Echelle: 1/1250

### EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :

GRATUIT !

Cachet:

Vu,  
A L'AIGLE, le = 6 JUIN 2014

Extrait certifié conforme  
au plan communal  
- à la date ci-dessous

A ...  
le 19/05/2014  
Signature



Véronique LOUWAGIE

Député-Maire de L'AIGLE

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

**OBJET :**

**LANCEMENT DE  
PROCÉDURE POUR  
DES BIENS EN ÉTAT  
D'ABANDON  
MANIFESTE**

L'an deux mil quatorze,  
le : **Lundi 26 mai 2014**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014.

**PRESENTS** : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Luc PAULHE, Mme  
Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Philippe VAN-HOORNE,  
M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie  
LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO, Mme Christine CLOUET, M.  
Mickaël MESNIL, Mme Stéphanie RABIER, M. Nicolas CLOLUS, M.  
Jean-Philippe THOMAS, M. Jean-Baptiste GAGEZ, M. Claude  
BELLUCO, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ et Mme  
Souad EL MANAA.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné  
pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Gilles FONTAINE qui a donné  
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a  
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Arlette  
BOUCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Souad EL MANAA et M.  
Thierry-PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Face aux biens en état d'abandon situés à l'intérieur du  
périmètre d'agglomération, les communes disposent de la  
procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon (articles  
L 2243-1 à L 2243-4 du CGCT).

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 10 JUIN 2014

Publié

le : 10 JUIN 2014

Le Maire,

Véronique  
LOUWAGIE



Le but de cette procédure est d'amener leur propriétaire à faire  
cesser cet état. A défaut de réaction de leur part, les biens  
pourront être expropriés par la commune afin de favoriser leur  
réhabilitation.

L'immeuble situé à L'Aigle, 42 rue Louis Pasteur, est abandonné  
depuis de nombreuses années. La toiture donnant sur la place de  
Verdun s'effondre et met en péril la stabilité des immeubles  
contigus.

La procédure de péril imminent est en cours, l'expert  
immobilier a constaté le mauvais état de l'immeuble. Les  
préconisations pour mettre fin aux dangers que représente ce  
bien seront contenues dans le rapport de l'expert.

Les travaux seront pris en charge par la Ville de L'Aigle puisque les propriétaires sont inconnus et/ou défaillants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2243-1 et suivants,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'état d'abandon de la propriété située dans l'agglomération de L'Aigle, 42 rue Louis Pasteur, cadastrée section AI n°94 pour 82ca.

Considérant l'intérêt pour la Ville de L'Aigle de mettre fin à l'état d'abandon de ce bien face à des propriétaires défaillants,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

***- AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste du bien ci-dessus désigné ;***

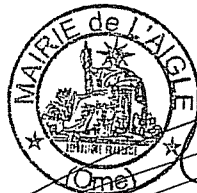
***- CHARGE Madame le Maire de faire toutes les démarches qui seront utiles pour mener à bien cette procédure.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



*Veronique Louwagie*  
Véronique LOUWAGIE

DEPARTEMENT

MAIRIE

Annexe 2014-66

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

com-214

Echelle: 1/1562

### EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :  
**GRATUIT !**  
Cachet:

Vu,  
A L'AIGLE, le - 6 JUIN 2014

Extrait certifié conforme  
au plan communal  
- à la date ci-dessous

A ...  
le 20/05/2014  
Signature



**Véronique LOUWAGIE**

Député-Maire de L'AIGLE



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(BL)

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNÉE À MADAME  
LE MAIRE POUR LA  
SIGNATURE DE  
CONVENTIONS DE  
PARRAINAGE  
CONCERNANT  
L'ORGANISATION DE  
LA FOIRE  
EXPOSITION DES  
QUATRE JOURS DE  
L'AIGLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2014-65**

L'an deux mil quatorze,  
le : **Lundi 26 mai 2014**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014.

**PRESENTS** : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël MESNIL, Mme Stéphanie RABIER, M. Nicolas CLOLUS, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Jean-Baptiste GAGEZ, M. Claude BELLUCO, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ et Mme Souad EL MANAA.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Gilles FONTAINE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Arlette BOUCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Souad EL MANAA et M. Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La foire exposition des Quatre Jours de L'Aigle est un rendez-vous majeur annuel qui draine chaque année 15 000 visiteurs. C'est une vitrine intéressante pour les commerçants locaux qui souhaitent élargir leur clientèle.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 10 JUIN 2014

Publié

le : 10 JUIN 2014

Le Maire,

Véronique  
LOUWAGIE



Ainsi, suite à différentes entrevues, il est apparu qu'un certain nombre de partenaires locaux ont souhaité apporter leur soutien à cette manifestation.

En contrepartie, la Ville de L'AIGLE leur ouvre un espace de publicité qui est modulable selon les formules choisies. Les relations contractuelles seront définies au moyen d'une convention de parrainage qui récapitulera les droits et obligations de chacune des parties.

Quatre formules ont pu être définies et sont présentées dans le tableau figurant ci-après :

	<b><u>Formule 1 :</u> 200 euros</b>	<b><u>Formule 2 :</u> 500 euros</b>	<b><u>Formule 2 bis : 500 euros</u></b>	<b><u>Formule 3 :</u> 500 euros</b>	<b><u>Formule 4 :</u> 200 euros</b>	<b>TOTAL</b>
	Encart carte de visite sur set de table  (21 000 exemplaires) (12 emplacements possibles)	Formule 1 + logos sur affiches A3, flyers, encart presse, Journal des 4 Jours	Encart carte de visite sur banderole sur site + logos sur affiches A3, flyers, encart presse, journal 4 jours	Pose banderole sur site du Grû	Encart banderole  entrée Grû	
CRÉDIT AGRICOLE	✕					200
LAUNAY PUB	✕					200
BAOBAB	✕					200
LA BALADE	✕					200
KRYS	✕					200
ROMAGNÉ	✕					200
L'ORANGE BLEUE	✕					200
VOLKSWAGEN	✕					200
INTERSPORT		✕				500
BONHOMME		✕				500
LECLERC		✕		✕		1000
COFELY		✕		✕		1000
EAUX DE NORMANDIE		✕				500
IMP. HÉRAULT			✕			500
VOYAGES AIGLONS					✕	200
TELLEMENT FLEURS					✕	200
<b>TOTAL</b>	<b>1600</b>	<b>2500</b>	<b>500</b>	<b>1000</b>	<b>400</b>	<b>6000</b>

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

***- AUTORISE Madame le Maire à :***

- ***SIGNER les conventions de parrainage avec les partenaires définis dans le tableau ci-dessus ;***
- ***ENCAISSER le produit des partenariats.***

Les recettes feront l'objet d'un titre à l'imputation 758 sur le budget annexe des 4 Jours de L'AIGLE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*Veronique Louwagie*  
**Véronique LOUWAGIE**

(BL)

L'an deux mil quatorze,

le : **Lundi 26 mai 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

Nombre de  
Conseillers :

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014.

présents : 24

votants : 29

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNÉE À MADAME  
LE MAIRE POUR  
ACCORDER UNE  
GARANTIE  
D'EMPRUNT À ORNE  
HABITAT  
CONCERNANT DES  
OPÉRATIONS DE  
RÉHABILITATION  
DE 60 LOGEMENTS  
SOCIAUX**

**PRESENTS** : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël MESNIL, Mme Stéphanie RABIER, M. Nicolas CLOLUS, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Jean-Baptiste GAGEZ, M. Claude BELLUCO, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ et Mme Souad EL MANAA.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Gilles FONTAINE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Arlette BOUCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Souad EL MANAA et M. Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **10 JUIN 2014**

Publié

le : **10 JUIN 2014**

Le Maire,

Véronique  
LOUWAGIE



Le Conseil Municipal de la Ville de L'AIGLE est sollicité pour accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 275 000,00 euros souscrit par Orne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt de réhabilitation est destiné à financer la restructuration de 60 logements sociaux des immeubles Hugo, Zola et Rolland, situés à L'AIGLE, Allée Debussy.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'engagement de la Ville de L'AIGLE, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;**

**- AUTORISE Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*Veronique Louwagie*  
**Véronique LOUWAGIE**



Les caractéristiques financières du prêt (décomposé en deux tranches) sont les suivantes :

Montant du prêt :	960 000 euros	315 000 euros
Durée totale du prêt :	20 ANS	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle	Annuelle
Index :	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Marge fixe sur index	0,8% - 0,45%	1,85 % 0,6 %
Profil d'amortissement :	<i>Amortissement déduit de l'échéance (intérêts différés)</i>	<i>Amortissement déduit de l'échéance (intérêts différés)</i>
Taux de progressivité des échéances :	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

La garantie serait apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au remboursement complet de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

(BL)

L'an deux mil quatorze,

le : **Lundi 26 mai 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014.

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNÉE À MADAME  
LE MAIRE POUR  
ACCORDER UNE  
GARANTIE  
D'EMPRUNT À  
ORNE HABITAT  
CONCERNANT DES  
OPÉRATIONS DE  
RÉHABILITATION  
DE 30 LOGEMENTS  
SOCIAUX**

**PRESENTS** : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël MESNIL, Mme Stéphanie RABIER, M. Nicolas CLOLUS, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Jean-Baptiste GAGEZ, M. Claude BELLUCO, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ et Mme Souad EL MANAA.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Gilles FONTAINE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Arlette BOUCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Souad EL MANAA et M. Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 10 JUIN 2014

Publié

le : 10 JUIN 2014

Le Maire,

Véronique  
LOUWAGIE



Le Conseil Municipal de la Ville de L'AIGLE est sollicité pour accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 480 000,00 euros souscrit par Orne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt de réhabilitation est destiné à financer la restructuration de 30 logements sociaux de l'immeuble George Sand, situé à L'AIGLE, Allée Debussy.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt :	480 000 euros
Durée totale du prêt : Durée de la période d'amortissement:	20 ANS 20 ANS
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Marge fixe sur index	0,8% - 0,45%
Profil d'amortissement :	<i>Amortissement déduit de l'échéance</i>
Taux de progressivité des échéances : Taux plancher de progressivité des échéances	0 % 0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

La garantie serait apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au remboursement complet de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de

discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'engagement de la Ville de L'AIGLE, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt;**

**- AUTORISE Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*Louwagie*  
Véronique LOUWAGIE



(BL)

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

**OBJET :**

**INSCRIPTION DES  
LIGNES  
BUDGÉTAIRES  
CONCERNANT LES  
DOSSIERS FAISANT  
L'OBJET D'UN  
DÉPÔT DE  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS DETR**

L'an deux mil quatorze,  
le : **Lundi 26 mai 2014**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014.

**PRESENTS** : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Luc PAULHE, Mme  
Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Philippe VAN-HOORNE,  
M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie  
LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO, Mme Christine CLOUET, M.  
Mickaël MESNIL, Mme Stéphanie RABIER, M. Nicolas CLOLUS, M.  
Jean-Philippe THOMAS, M. Jean-Baptiste GAGEZ, M. Claude  
BELLUCO, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ et Mme  
Souad EL MANAA.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné  
pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Gilles FONTAINE qui a donné  
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a  
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Arlette  
BOUCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Souad EL MANAA et M.  
Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Par délibération en date du 29 Janvier 2014, le Conseil  
Municipal a autorisé le Maire à effectuer des démarches, pour  
obtenir des subventions au titre de la DETR pour les dossiers  
suivants :

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 10 JUIN 2014

Publié

le : 10 JUIN 2014

Le Maire,

Véronique  
LOUWAGIE

- aménagement des services techniques municipaux ;
- création d'une salle de spectacle.

Ces opérations ayant déjà été examinées lors du vote du budget,  
il convient de maintenir ces demandes de subventions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**- AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions au  
titre de la DETR concernant les opérations visées en objet ;**

**- CONFIRME l'inscription des crédits correspondants au budget 2014.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*Veronique Louwagie*  
**Véronique LOUWAGIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2014-61

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNÉE À MADAME  
LE MAIRE POUR  
DÉPOSER UN  
DOSSIER DE  
SUBVENTION AU  
TITRE DU FONDS  
NATIONAL  
D'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

L'an deux mil quatorze,  
le : **Lundi 26 mai 2014**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014.

**PRESENTS** : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUN, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël MESNIL, Mme Stéphanie RABIER, M. Nicolas CLOLUS, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Jean-Baptiste GAGEZ, M. Claude BELLUCO, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ et Mme Souad EL MANAA.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Gilles FONTAINE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Arlette BOUCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Souad EL MANAA et M. Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 10 JUIN 2014

Publié

le : 10 JUIN 2014

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) est l'outil principal mis à la disposition de la DATAR pour remplir ses missions. Son objectif est de participer au financement des opérations d'aménagement et de développement durable des territoires concourant de façon prioritaire à la création d'emplois, à l'amélioration des services rendus aux populations et de l'environnement des entreprises, à l'organisation et à l'animation des territoires, à leur attractivité et au développement local.

Les crédits du FNADT sont répartis en deux sections :

- une **section générale**, dont la gestion se fait au niveau national par décisions prises par le Premier Ministre en comité interministériel. Elle a vocation à financer de grands projets, pour lesquels la subvention nécessaire est supérieure à 300 000,00 euros ;

Le Maire,

Véronique  
LOUWAGIE



- une **section locale**, divisée entre une section contractualisée dans le cadre des contrats de projets État-régions, et une section libre d'emploi dont les crédits sont délégués aux préfets de régions.

Des crédits restent disponibles sur l'enveloppe 2007-2013 sur la section régionale. Dans ce cadre, il paraît judicieux de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagements complémentaires qui se présentent aujourd'hui sur le complexe évènementiel du Gru. En effet, la lecture qui a été faite par l'équipe municipale qui s'est installée fin mars 2014 de la consistance du projet a suscité des nouvelles interrogations. Une réflexion a été menée et il paraît ainsi plus pertinent d'envisager le futur équipement sous une forme multimodale alliant la fonction hall exposition et la fonction centre des congrès.

Le chiffrage des aménagements complémentaires s'élèvent à 867 928,00 €. Il est décomposé de la sorte :

CHARPENTE A RENFORCER	SOLUTION 2	DOUBLEMENT DES PORTIQUES	en HT
		Massif de fondations	21 600,00
		Portiques	90 000,00
		Prévision pour renfort	23 000,00
		Découverteure	18 400,00
COUVERTURE A ISOLER	SURTOITURE SUR EXISTANT		
		Salle polyvalente (2 travées) et ensemble hall expo (9 travées)	423 500,00
ADAPTATIONS PONCTUELLES			
		Adaptation des lanterneaux mis en place	7 500,00
		Réfection des chéneaux	26 000,00
CHAUFFAGE	CHAUFFAGE VENTILATION ELECTRICITE SONO POUR LA NOUVELLE SALLE CREEE		150 000,00
GLOISONS SEPARATIVES	AVEC MUR MOBILE		58 800,00
		Cloisons	28 800,00
		Mur mobile	30 000,00
Frais de maîtrise d'œuvre architecte	4,50%		36 360,00
Honoraire SPS, contrôle technique	1,50%		12 120,00
<b>TOTAL HT</b>			<b>867 928,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mme BOUCHAUD,  
M. BELLUCO, M. DELAVALLÉE, M. PINOT, Mme CLOUCHÉ et  
Mme EL MANAA)**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 694 342,40 € auprès des services de la Préfecture au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire ;

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le plan de financement ci-dessous établi ;

- **DÉCIDE D'INSCRIRE** les crédits budgétaires correspondants sur l'exercice 2014.

AMÉNAGEMENT COMPLÉMENTAIRE CENTRE DES CONGRÈS				
SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT HT DE TRAVAUX (433 722,00 €)	TAUX DE SUBVENTION OU DE FINANCEMENT	MONTANT
				SUBVENTIONS DEMANDÉES
ETAT	FNADT	867 928,00 €	80%	694 342,40 €
FONDS PROPRES ou EMPRUNTS	-		20%	173 585,60 €
TOTAL H.T.		867 928,00 €	100%	867 928,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*Veronique Louwagie*  
Véronique LOUWAGIE